

**Protocole  
de reprise des activités d'entraînement  
au Flying Disc dans les clubs  
18 Mai 2021**

Ce protocole ne peut être mis en œuvre qu'en cas d'accord préalable d'utilisation de l'espace public par la collectivité territoriale, ou par la structure propriétaire de l'équipement sportif. Sa mise en application nécessite de tenir compte des restrictions locales spécifiques.

Le couvre-feu doit être respecté.

Les clubs sont appelés à repenser le déroulement de leurs activités pour mettre en œuvre les recommandations suivantes :

**1. Mettre en place les conditions d'application d'un filtre à la participation aux entraînements**

- + Pour limiter les risques de contamination en interdisant l'accès aux activités aux personnes présentant des symptômes figurant sur *la liste des symptômes évocateurs de COVID* ([cf. annexe 1](#)) ou ayant été en contact avec une personne infectée ou avec une personne contact.
- + Pour adapter les conditions de reprise par les licenciés, en fonction de leur statut vis-à-vis de l'infection pour le COVID, détaillées dans les conditions médicales de reprise COVID ([cf. annexe 2](#)).
- + Pour informer et responsabiliser les licenciés sur les comportements et mesures susceptibles de limiter l'infection lors de la pratique.

Cette démarche, qui repose sur l'**auto-diagnostic** et la **responsabilité individuelle**, est matérialisée par la production d'une *attestation sur l'honneur de reprise d'activité* à remettre par chaque licencié ou son représentant légal au président du club ([cf. annexe 3](#)).

Les personnes participant aux entraînements doivent également s'assurer avant de venir aux entraînements que leur température est inférieure à 38°C.

## 2. Adapter la pratique et ce qui l'entoure

**Durant les phases de reprise, les conditions de pratique sans contact ou limitées aux contacts indispensables sont variables en fonction de l'âge des participants, du lieu et du type de pratique (cf. annexe 7).**

+ En dehors des temps d'activité physique et de récupération, le port du masque est obligatoire

+ **Pour les entraîneurs, le port du masque est obligatoire** et une distance de 2m doit être respectée avec les joueurs.

+ Une attention doit être portée

- À la création de regroupement lié aux entraînements (sur les parkings, sanitaires etc...).

- Au risque de brassage de plusieurs groupes d'entraînement qui pratiquent sur le même créneau aux mêmes heures ou sur des créneaux qui se suivent immédiatement. Ces situations à risque doivent être gérées en fonction des contraintes locales (par exemple sens de circulation, léger décalage des créneaux de chaque groupe etc...).

+ Les vestiaires collectifs peuvent être utilisés uniquement par les mineurs. Une large et fréquente aération des locaux doit être organisée.

+ Le public et les bénévoles doivent porter un masque

- **Dans le respect des mesures sanitaires :**

⇒ Pour éviter la contamination directe (entre personnes)

+ Les participants à l'activité doivent se laver les mains à l'eau et au savon puis les essuyer avec une serviette individuelle ou jetable ou les désinfecter avec du gel hydro alcoolique dans le respect des règles sanitaires (cf. annexe 4).

- Toutes les mesures doivent être prise pour éviter la diffusion des fluides corporels potentiellement contaminant : les participants doivent éviter de toucher leur visage (une réflexion individuelle doit être menée pour éviter en particulier ce type de geste lié à l'essuyage de la sueur : port d'un bandeau, usage de serviette individuelle etc.),

- Si le visage est touché, les mains doivent être à nouveau désinfectées,

- Le mouchage doit se faire dans un mouchoir jetable immédiatement jeté, il ne faut pas cracher par terre,

- Il faut tousser et éternuer dans son coude.

⇒ Pour éviter la contamination indirecte (par l'intermédiaire d'objets)

- + Le port de gants est interdit,
- + Le matériel sportif individuel (disques de Disc Golf) et les affaires personnelles ne doivent pas être en contact avec ceux des autres personnes, ni échangés, ni prêtés,
- + La désinfection des frisbees peut se faire suivant 4 procédés :
  - Eau et savon puis séchage avec serviette jetable,
  - Eau et savon puis séchage à l'air libre,
  - Solution spécifique validée Vérucide
  - Immobilisation 4 jours dans un sac étanche.

Quand les frisbees sont partagés entre plusieurs groupes, il paraît judicieux de mettre en place des outils de traçabilité de la désinfection.

- + Une réflexion doit être menée et doit aboutir à la mise en place d'une procédure pour l'élimination des déchets potentiellement contaminés (masque, lingette désinfectante, serviette jetable) pour protéger les licenciés et les personnes chargées du ménage des infrastructures (sac étanche fermé par exemple, [cf. annexe 5](#)).

**3. Mettre en place des outils de traçabilité des personnes présentes** (joueurs, encadrants, bénévoles)

**4. La mise en place de l'ensemble de ces mesures relève de la responsabilité du président de chaque club.**

Notamment dans les clubs ayant un nombre important de licenciés ou de groupes d'entraînements différents, la désignation d'un « délégué COVID » permettra :

- d'attirer l'attention sur ces adaptations de pratique,
- de centraliser les informations concernant l'évolution des protocoles et de s'assurer de sa mise en pratique,
- de coordonner l'ensemble des tâches à mener dont celle de tenir à disposition des autorités les listes de traçabilité des présents ([cf. annexe 6](#)).

**Les compétitions et les stages d'équipes nationales d'Ultimate et de Disc Golf sont autorisées ou non en fonction de l'âge des joueurs, de leur nombre, du lieu, et de la phase de reprise ([cf. annexe 7](#)).**

**Si un hébergement est compris dans l'événement, le règlement sanitaire de la structure d'hébergement s'applique.**



## **Annexe 1 : Liste des symptômes évocateurs de COVID 19**

- fièvre
- toux sèche
- fatigue
- courbatures
- maux de gorge
- diarrhée
- conjonctivite
- maux de tête
- perte de l'odorat ou du goût
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils





## **Annexe 2 : Conditions médicales de reprise COVID 19**

- les personnes ayant contractés le COVID 19 (test positif, présence de symptômes, images radiologiques) doivent consulter leur médecin traitant avant de reprendre une activité physique,
- les personnes ayant un des symptômes évocateurs de la liste doivent s'isoler et consulter leur médecin traitant avant la reprise,
- les personnes ayant été en contact avec un cas confirmé de COVID 19 doivent se faire tester en lien avec leur médecin traitant ou l'ARS.

### Annexe 3 : Attestation sur l'honneur de reprise d'activité

Nom et prénom :

Pour les mineurs nom du représentant légal :

S'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à sa protection et celle des autres personnes participant aux activités du club, notamment :

- **ne pas pratiquer en présence d'un des symptômes de la liste des symptômes du COVID19 :**

- fièvre
- toux sèche
- fatigue
- courbatures
- maux de gorge
- diarrhée
- conjonctivite
- maux de tête
- perte de l'odorat ou du goût
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

- **tenir compte des conditions de reprises définies dans** *Les conditions médicales de reprise COVID 19*

- Les personnes ayant contracté le COVID 19 (test positif, présence de symptômes, images radiologiques) doivent consulter leur médecin traitant avant de reprendre une activité physique
- Les personnes ayant un des symptômes évocateurs de la liste doivent s'isoler et consulter leur médecin traitant avant la reprise
- Les personnes ayant été en contact avec un cas confirmé de COVID 19 doivent se faire tester en lien avec leur médecin traitant ou l'ARS et ne doivent pas pratiquer avant un avis médical

- **avoir lu les protocoles sanitaires de reprise et s'engager à les respecter**

- **avoir pris note de la recommandation ministérielle de tracing de l'application smartphone Stop Covid.**

Fait à

Le

Signature

## Annexe 4 : Protocole du lavage des mains

**COVID-19**

### **ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?**



**30**  
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,  
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts  
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une  
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**  
(INFORMATION IN FRENCH)



**0 800 130 000**  
(toll-free)



## Annexe 5 : Comment jeter masque, lingette et serviette jetable

### LES BONNS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000







## Annexe 7 : Déclinaison des mesures sanitaires pour la pratique des disciplines Flying Disc au sein des structures affiliées à la FFFD à partir du 19 mai 2021

Ces mesures s'entendent dans le cadre d'une pratique encadrée. Toutes les pratiques restent soumises au **respect du couvre-feu**, sans dérogation possible. Elles sont également conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département et peuvent donc être adaptées ou modifiées à tout moment.

		PHASE 2		PHASE 3		PHASE 4	
		du 19 mai au 8 juin		du 9 au 29 juin		à partir du 30 juin	
		Couvre-feu à 21h00		Couvre-feu à 23h00		Fin du couvre-feu	
Lieux <sup>1</sup>		MINEURS	MAJEURS	MINEURS	MAJEURS	MINEURS	MAJEURS
Entraînement et pratique loisir toutes disciplines	Espace Public	<b>Autorisé</b> Pratique <b>avec contact</b> <sup>2</sup> autorisée dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.	<b>Autorisé*</b> Pratique autorisée <b>sans contact</b> <sup>3</sup> dans le respect des protocoles et <b>limitée à 10 personnes</b> .	<b>Autorisé</b> <b>PAS DE CHANGEMENT</b> Pratique <b>avec contact</b> <sup>2</sup> autorisée dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.	<b>Autorisé</b> Pratique <b>avec contact</b> <sup>2</sup> autorisée dans le respect des protocoles et <b>limitée à 25 personnes</b> .	<b>Autorisé</b> <b>PAS DE CHANGEMENT</b> Pratique <b>avec contact</b> <sup>2</sup> autorisée dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.	<b>Autorisé</b> Pratique <b>avec contact</b> <sup>2</sup> autorisée dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.
	Équipement Extérieur (ERP-PA)		<b>Autorisé*</b> Pratique autorisée <b>sans contact</b> <sup>3</sup> dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.		<b>Autorisé</b> Pratique <b>avec contact</b> <sup>2</sup> autorisée dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.		
	Équipement Intérieur		<b>Non-Autorisé</b>		<b>Autorisé</b> Pratique autorisée <b>sans contact</b> <sup>3</sup> dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.		
Vestiaires collectifs		<b>Autorisé</b>	<b>Non-Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Non-Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Non-Autorisé</b>
Compétition et Stage <sup>5</sup> Ultimate et Beach Ultimate	Espace Public	<b>Autorisé</b> Compétition autorisée <b>avec contact</b> <sup>2</sup> dans le respect des protocoles et <b>limitée à 50 participants</b> (simultané ou par épreuve).	<b>Non-Autorisé</b>	<b>Autorisé</b> Compétition autorisée <b>avec contact</b> <sup>2</sup> dans le respect des protocoles et <b>limitée à 500 participants</b> (simultané ou par épreuve).		<b>Autorisé</b> Compétition autorisée <b>avec contact</b> <sup>2</sup> dans le respect des protocoles et <b>limitée à 2500 participants</b> (simultané ou par épreuve).	
	Équipement Extérieur (ERP-PA)	<b>Autorisé</b> Compétition autorisée <b>avec contact</b> <sup>2</sup> dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.		<b>Autorisé</b> Compétition autorisée <b>avec contact</b> <sup>2</sup> dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.	<b>Autorisé</b> Compétition autorisée <b>avec contact</b> <sup>2</sup> dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.	<b>Autorisé</b> Compétition autorisée <b>avec contact</b> <sup>2</sup> dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.	
	Équipement Intérieur			<b>Non-Autorisé</b>			
Compétition et Stage <sup>5</sup> Disc Golf	Espace Public	<b>Autorisé</b> Compétition autorisée (sans contact) <sup>2-3</sup> dans le respect des protocoles et <b>limitée à 50 participants</b> (simultané ou par épreuve).		<b>Autorisé</b> Compétition autorisée (sans contact) <sup>2-3</sup> dans le respect des protocoles et <b>limitée à 500 participants</b> (simultané ou par épreuve).		<b>Autorisé</b> Compétition autorisée (sans contact) <sup>2-3</sup> dans le respect des protocoles et <b>limitée à 2500 participants</b> (simultané ou par épreuve).	
	Équipement Extérieur (ERP-PA)	<b>Autorisé</b> Compétition autorisée (sans contact) <sup>2-3</sup> dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.		<b>Autorisé</b> <b>PAS DE CHANGEMENT</b> Compétition autorisée (sans contact) <sup>2-3</sup> dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.		<b>Autorisé</b> <b>PAS DE CHANGEMENT</b> Compétition autorisée (sans contact) <sup>2-3</sup> dans le respect des protocoles et sans limitation de participants.	
Restauration, Buvette		Protocole HCR applicable <sup>4</sup>		Protocole HCR applicable <sup>4</sup>		Protocole HCR applicable <sup>4</sup>	

1- Pour toutes les pratiques, les organisateurs doivent obtenir une autorisation et s'assurer auprès des autorités compétentes de la nature du lieu de pratique afin de définir s'il s'agit de l'Espace Public, d'un Équipement extérieur (Établissement Recevant du Public de type Plein Air), ERP de plein air éphémère ou équipement intérieur (clos ou couvert).

2- La pratique avec contact signifie avec des contacts indispensables à la pratique habituelle (dans le respect des mesures sanitaires décrites dans les protocoles).

3- La pratique sans contact est celle respectant la distanciation physique d'au minimum 2 mètres entre chaque pratiquant. Les disciplines collectives (Ultimate ou Beach Ultimate) sont interdites en phase 2 sauf si des pratiques alternatives individuelles ou collectives sans contact sont proposées.

4- Protocole identique aux bars et aux restaurants.

5- Si la compétition ou le stage comprend un hébergement, il conviendra de se référer au protocole de l'hébergeur.